Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Société : 01 - E.P.S.A. ISESTE Période : de 01/2022 à 12/2022 Effectifs : de 50 à 250 salariés Critère d'analyse : CSP

INCALCULABLE



0

0

1- Ecart de rémunération (40 points)



Ecart de rémunération : 17 : 5 Femme ,12 Homme

919

2- Ecarts d'augmentations individuelles (35 points)

■ II n'y a pas eu d'augmentations dans l'entreprise.

0



3- Ecarts de promotions

Cet indicateur ne s'applique pas aux entreprises de 50 à 250 salariés



4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (15 points)



■ Il n'y a eu aucun retour de congé maternité (ou adoption) au cours de la période de référence, l'indicateur n'est pas calculable.

0



5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points)





5

■ Nombre de salariés du sexe sous-représenté : 2

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.